

Traité Chévi'it

Michna 9 - Chapitre 4

זיתים משיכנiso רבייעית לסאה, פוצע ואוכל בשדה; הכניסו חצי לוג, כותש וסר בשדה; הכניסו שלישי, כותש בשדה וכונס לתוך ביתו. וכן צויא בהן. ושאר שני שבוע, חייבין במעשרות. ושאר כל פירות האילן כעונתן למעשרות, קר עוננת לשבעית.

Les olives : si elles produisent un quart de Log par Séa, on les écrase et on les mange dans le champ. Si elles produisent un demi Log, on les écrase et on s'en enduit dans le champ. Si elles produisent le tiers, on les écrase dans le champ et on les rassemble dans la maison. A partir de ce moment, les autres années, elles sont passibles de dîmes. Pour les autres [fruits] des arbres : pareil au moment déterminant pour la dîme, est le moment déterminant pour la septième année.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.